



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 118930

Texte de la question

M. Bernard Gérard appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les difficultés que rencontrent les buralistes situés dans les zones frontalières. Au moment où il est à nouveau question d'augmenter le prix du tabac, il souligne en particulier l'intérêt qui s'attacherait à réglementer de façon plus restrictive l'introduction des cartouches de cigarettes en France. Aujourd'hui, la tolérance est de cinq cartouches par passager dans un bus et cinq cartouches pour un véhicule aux frontières européennes alors, qu'en ce qui concerne la principauté d'Andorre, cette possibilité est limitée à une cartouche et demie. Il lui demande, par conséquent, s'il ne serait pas possible d'uniformiser les règles, de façon à mieux protéger l'activité des buralistes qui jouent un rôle important dans le maintien du lien social. La mise en place d'un tel système permettrait, par ailleurs, de lutter plus efficacement contre le « trafic de fourmis » qui prospère grâce à de multiples petits passeurs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118930

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10448

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)